

éco-mobilier



Mars 2013

Afficher et facturer
l'éco-participation
en magasin

POURQUOI UNE FILIERE DE RECYCLAGE DES DECHETS DE MEUBLES ? 2 chiffres clés :

1 million de tonnes de meubles est enfoui sous terre chaque année, et plus de **75%** des meubles jetés ne sont pas recyclés.

Dans le cadre de la loi Grenelle II, l'industrie du meuble s'est unie pour créer Eco-mobilier, l'éco-organisme sans but lucratif qui a été agréé par le ministère de l'Écologie le 1^{er} janvier 2013.

- Son rôle : mettre en place la nouvelle industrie de recyclage des meubles et assurer la coordination de tous les acteurs de la filière.
- Ses moyens : l'éco-participation payée par les consommateurs et reversée à Eco-mobilier par les fabricants et les distributeurs.

L'ECO-PARTICIPATION MISE EN PLACE AU 1^{ER} MAI 2013

Pourquoi ?

Elle finance le coût de collecte et de recyclage des 3 grandes catégories : literie, meubles, sièges

Comment ?

- Elle s'applique à l'achat de tous les meubles neufs.
- Elle est reversée à Eco-mobilier par tous les fabricants et distributeurs de meubles en France, metteurs en marché : du grand magasin de meubles à l'artisan qui conçoit une cuisine.
- Elle est fixe, définie par un barème national et appliquée de manière identique du fabricant jusqu'au consommateur.

Elle est calculée en fonction :

- du poids pour les meubles
- de la dimension pour la literie
- du nombre de places pour les sièges

L'affichage du prix du produit en trois montants :

- Prix hors éco-participation
- Montant éco-participation
- Prix total avec éco-participation

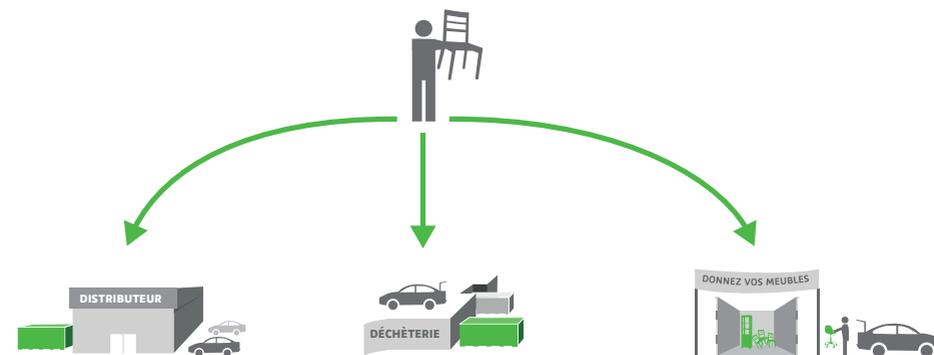
Elle est indiquée sur les devis et les factures délivrées aux clients, ainsi que les catalogues, les documents publicitaires, les sites Internet...

LES SOLUTIONS DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE MISES EN ŒUVRE PAR ÉCO-MOBILIER

Grâce à l'éco-participation, des bennes seront installées progressivement pour faciliter la collecte et le recyclage des meubles usagés organisés par Eco-mobilier.

- Avec les magasins volontaires qui proposent la reprise des meubles usagés.
- Dans les déchèteries : point de contact habituel des habitants, où Éco-mobilier se charge de collecter les meubles qui y sont déposés.
- Au près d'associations : Éco-mobilier soutient les partenaires de l'économie sociale et solidaire comme Emmaüs et encourage la réutilisation du mobilier.

3 solutions pour la nouvelle vie des meubles :



- **Le recyclage** : les meubles abîmés sont recyclés pour produire d'autres meubles mais aussi réduire l'utilisation de matières premières;
- **Le don** : les meubles encore en bon état seront confiés à des associations de l'Économie solidaire, comme le réseau Emmaüs. Ils seront réparés et profiteront à des foyers en difficulté.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés seront incinérés pour produire de l'énergie.



LES ÉCHÉANCES

janvier	<p>À partir de janvier</p> <ul style="list-style-type: none">■ ouverture des adhésions à Eco-mobilier■ adaptation des systèmes de gestion des prix
février	
mars	<p>De janvier à mars</p> <ul style="list-style-type: none">■ préparation des étiquettes■ préparation de l’affichage sur les documents imprimés et les sites Internet
avril	<p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none">■ information et formation des équipes de vente■ préparation matérielle des supports de l’affichage
mai	<p>1^{er} mai</p> <ul style="list-style-type: none">■ AFFICHAGE ET FACTURATION DE L’ECO-PARTICIPATION

RAPPEL

Les supports d’information mis à disposition par Eco-mobilier

- destinés aux équipes de vente (disponible fin mars)
 - diaporama d’information
 - mémo vendeur
 - vitrophonie : « Partenaire Eco-mobilier »
 - spot TV téléchargeable et diffusable

- pour informer les clients (disponible mi-avril)
 - présentoir avec dépliants 4 pages
 - 5 affichettes, 5 thèmes : literie, cuisine, siège, meuble, chaise
 - Chevalet 2 faces : une face éco-participation et une face « Manifeste des professionnels de l’ameublement »
 - Un flash code sur tous les supports pour accéder au Spot TV

éco-mobilier
LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR

L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

0 811 69 68 70
(prix d'un appel local)

contact@eco-mobilier.fr
eco-mobilier.fr

